



Qui sommes-nous ?

L'Amicale de Madagascar est une association socio-culturelle et sportive. Elle est déclarée à la Préfecture de la Gironde le 20 mai 2005 et publiée au Journal Officiel le 7 juillet 2005.

Siège social : Centre Social et d'Animation de Beutre

210, avenue de l'Argonne - 33700 MERIGNAC

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, au sein de laquelle est créée une section de football s'appelant « Amicale de Madagascar Sporting Club. »

Notre objet

- S'efforcer de faire connaître Madagascar par la culture et des musiques
- Permettre d'accéder plus facilement à l'intégration
- Favoriser le lien social des adhérents
- Créer une ouverture aux autres associations par l'écoute et un enrichissement mutuel (échanges culturels et sportifs)



Nos activités

Volet social : L'association s'engage à prendre à son compte, pour ses membres et leurs proches au premier degré, une part de responsabilités (frais ou organisation) liée à divers événements de la vie, trop difficiles à supporter seul ou dans l'isolement.

C'est notamment le cas des décès, maladies, hospitalisations, mariages, naissances.

Volet culturel : En partenariat avec d'autres associations, elle organise des manifestations festives et culturelles (sorties champêtres et participations aux manifestations des collectivités locales)

Volet sportif : Football → Participation :

- Au championnat du District de Bordeaux
- A la Coupe de Bordeaux
- A la Coupe d'Aquitaine
- A la Coupe de France
- Et aux matchs amicaux dans le département de la Gironde.



Le Conseil d'Administration de l'Amicale incluse :

- Le Bureau avec le président (relations publiques)
- Le vice-président (coordination des commissions)

Les commissions diverses : Finances – Discipline – Sport – Social et intégration – Culture et loisirs.

Contact : am.madagascar@laposte.net